

*Immigration—Loi*

Je ne peux m'empêcher de penser qu'ils feront beaucoup d'efforts pour satisfaire aux réserves qu'on éprouve encore envers le projet de loi C-55.

Je partage autant que j'apprécie l'opinion de mon bon ami et collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) lorsqu'il a déclaré l'autre jour à la Chambre que même sans amendements à cette dernière étape le système de détermination du statut de réfugié contenu dans le projet de loi serait le meilleur du monde. C'est vraiment le cas.

Nous n'avons pas délégué à d'autres, comme certains nous l'ont fait, notre responsabilité envers les réfugiés. Aux termes du projet de loi C-55, nous respectons entièrement, comme nous l'avons toujours fait, nos obligations internationales, et je ne trouve pas étonnant, bien que certaines personnes puissent le trouver, que le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait pu déclarer que les caractéristiques essentielles du nouveau système ne contreviennent pas à la convention.

[Français]

Mais plus que tout, plus que ce que les amendements—voire la refonte complète du projet de loi—ne sauraient apporter, il est une chose qui devrait recevoir l'adhésion des critiques du projet de loi C-55, une chose traduisant la sincérité du gouvernement qui est déterminé à assurer que les personnes qui auront besoin de la protection du Canada en bénéficieront, il s'agit, monsieur le Président, de la nomination de M. Gordon Fairweather à la présidence de la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

[Traduction]

Gordon Fairweather est un homme au dévouement sans pareil qui s'apitoie sur le sort de ceux qui sont opprimés et persécutés pour des motifs d'ordre politique. Il y a peut-être quelqu'un ailleurs au Canada qui se dépense avec autant de zèle à défendre les droits de la personne, mais personne ne le surpasse. Sa probité, son honnêteté et son courage incontestables devraient encourager tout le monde à l'exception de ceux que la mesquinerie et les préjugés opposent au gouvernement.

Ces derniers devraient être encouragés en constatant que quand le gouvernement promet une procédure pour déterminer le statut de réfugié et un personnel d'une qualité et d'un calibre exceptionnels, il passe aux actes dans ce domaine comme dans tous les autres.

[Français]

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'est toujours acquitté de ses responsabilités et continue de le faire. Nous continuons de respecter l'engagement pris envers les réfugiés du monde entier, un engagement dont nous pouvons nous enorgueillir et que nous maintiendrons.

Nous respectons aussi notre engagement envers les Canadiens.

Que les députés de la Chambre ou quiconque ailleurs ne se fassent pas d'illusion: Ce n'est grâce ni au gouvernement actuel, ni à un autre gouvernement que nous nous sommes taillé une réputation enviable pour notre aide envers les réfugiés. Cette réputation, c'est aux Canadiens, et aux Canadiens seulement, à leur générosité et à leur ouverture d'esprit, que nous la devons.

[Traduction]

Nous n'avons pas trahi la confiance qui nous a été accordée et le projet de loi C-55 en est la preuve. Nous accomplirons notre devoir qui est de protéger les réfugiés authentiques grâce au nouveau système de détermination du statut de réfugié. Toutefois, nous n'avons jamais prétendu que c'était là toute notre tâche. Loin de là.

J'ai déjà mentionné des programmes axés plus précisément sur l'aide et le secours aux réfugiés. On peut y ajouter la discrétion accordée directement au ministre qui lui permet d'aider chaque année des milliers de gens ne pouvant normalement profiter de notre aide. La même discrétion ministérielle s'appliquera, comme elle s'applique actuellement, après l'adoption du projet de loi C-55. Une autre garantie et peut-être la meilleure, cette discrétion ministérielle pourra s'appliquer à n'importe quelle étape du processus.

● (1140)

Je ne prétendrai pas à la Chambre que le projet de loi C-55 n'a pas été présenté en réaction à une situation. De toute évidence, il s'agit d'une réaction aux lacunes et aux faiblesses dans le système de détermination du statut de réfugié que nous avait légué le gouvernement précédent. Il s'agit d'une réaction à de nombreux abus.

Toutefois, sous d'autres rapports, notre politique envers les réfugiés est novatrice. Nous montrons la voie au monde en cherchant de nouvelles solutions à ce problème universel du XX<sup>e</sup> siècle. Le Canada a également établi des programmes visant certains groupes précis qui ont besoin d'aide, y compris les femmes réfugiées qui sont en danger et d'autres qui ont des besoins particuliers.

Nous sommes résolus à ne pas négliger ceux et celles qui ont besoin d'un asile sûr. Nous défendrons cette nécessité quand, où et avec qui il faudra.

Le projet de loi C-55 pose des limites exigées par le bon sens et la justice. Mais ces limites incluent beaucoup plus de choses qu'elles n'en excluent. Ni moi comme ministre ni le gouvernement n'allons regarder sans rien faire pendant qu'on abuse de façon flagrante et effrontée de cette générosité et de cette ouverture d'esprit. En refusant d'agir, nous mettrions en danger l'accueil assuré depuis si longtemps aux immigrants qui arrivent ici.

Une fois de plus, monsieur le Président, nous avons le devoir et la charge d'aider les vrais réfugiés qui ont besoin de notre aide. Et nous ne pouvons le faire que grâce à une procédure de détermination du statut qui mette un terme une fois pour toutes aux abus des réclamations fausses ou sans fondement. C'est ce que le projet de loi C-55 va faire, simplement, rapidement et équitablement. Il est temps que le Parlement du Canada s'acquitte de son travail en adoptant ce projet de loi.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Je suis heureux de prendre la parole au nom de l'opposition officielle à ce stade de la troisième lecture du projet de loi C-55 qui porte sur le régime de détermination du statut de réfugié.

Dans ses propos préliminaires, aujourd'hui, le ministre a dit que les Canadiens avaient une vue brouillée des questions d'immigration et de réfugiés. Si leur vue est brouillée, pour employer l'expression du ministre, c'est notamment que, durant les délibérations, le gouvernement a envoyé des signaux